

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LIMOGES

11/06/2020

N° E20000017 /87 CC 23

LE VICE-PRÉSIDENT DU TRIBUNAL
ADMINISTRATIF

Vu enregistrée le 08/06/2020, la lettre par laquelle le président de la Communauté d'agglomération du Grand Guéret demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique relative au projet d'élaboration de la carte communale de la commune de Saint-Victor-en-Marche ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2020 ;

Vu la décision du président du tribunal administratif de Limoges en date du 30 août 2019 donnant à Mme Christine Mège, vice-président, délégation à l'effet de procéder aux désignations des commissaires enquêteurs.

DECIDE :

ARTICLE 1 : Monsieur Dominique Bergot est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à la Communauté d'agglomération du Grand Guéret et à Monsieur Dominique Bergot.

Fait à Limoges, le 11/06/2020

Pour Expédition Conforme,
Le Greffier en Chef.

Le Vice-Président,


Sylvie CHATANDEAU

Christine MEGE